



Covid-19 décret du 23 juillet 2020

Relèvement des seuils de la Commande Publique

Le Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 ([JORF n°0179 du 23 juillet 2020 - NOR: ECOM2014751D](#)) porte relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires :

- Passation des marchés publics de travaux conclus avant le 10 juillet 2021 :
- seuil de 70 000 € HT
- Denrées alimentaires pour des produits livrés avant le 10 décembre 2020 :
- seuil de 100 000 € HT

Source JO